

fort à propos pour faire entrer dans ses rangs une proportion plus élevée de membres jeunes et actifs, qui peuvent fournir un apport, qui peut devenir considérable. Comme on l'a signalé, au moins en théorie, le Sénat jouit d'un pouvoir très étendu que, souvent et très sagement, il a décidé de ne pas utiliser. Mais c'est un rôle très considérable et très important que l'autre endroit peut jouer en assurant la continuité des comités. Les membres d'une assemblée législative élue se renouvellent parfois dans des proportions très étendues. Le Sénat pourrait assurer la continuité d'une législature à l'autre. Il pourrait apporter une aide considérable, tout d'abord d'un genre qui ne fait pas la manchette, aux nouveaux députés qui entrent dans un assemblée très occupée. Il pourrait représenter le Canada à l'étranger, aux Nations Unies, et à bien d'autres endroits, compte tenu du rôle de plus en plus considérable que nous jouons aux yeux des autres pays, à titre de puissance moyenne. Je préférerais tout d'abord que cette mesure soit adoptée. C'est une mesure de réforme. Notre évolution ultérieure dépendra des coutumes et des usages du Parlement canadien lui-même.

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'objet du bill C-98 a suscité un débat d'une grande portée. Ce projet de loi est assez simple. Il prévoit, en fait, que désormais les personnes nommées au Sénat seront mises à la retraite à 75 ans et que les sénateurs actuels pourront prendre leur retraite et toucher une pension à l'âge de 75 ans ou s'ils souffrent d'invalidité permanente.

Au cours du débat, monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique s'est porté aux extrêmes. Il réclame l'abolition complète et immédiate du Sénat. Je ne traiterai pas de cette attitude extrême, car le sujet a été jugé étranger au débat. Mais nous pouvons supposer que si cette solution n'était pas offerte aux membres du Nouveau parti démocratique, ils proposeraient des modifications radicales et lourdes de conséquences pour le Sénat. On a prétendu, comme le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie) nous l'a rappelé, que l'attitude extrémiste du Nouveau parti démocratique est attribuable au fait que pas un de ses membres ne fait maintenant partie du Sénat et ne peut espérer raisonnablement y être appelé un jour. A mon sens, cette explication est insuffisante. Il y a au moins deux autres graves raisons pour lesquelles le Nouveau parti démocratique voudrait abolir le Sénat ou le remanier sensiblement.

Le Nouveau parti démocratique rêve à l'époque où il aura la majorité à la Chambre. Un député imagine avec délices le jour où, en qualité de premier ministre, il présentera une mesure pour nationaliser l'industrie du fer et de l'acier. Un autre soupire après le jour où, à titre de ministre de l'Industrie et de l'Énergie, il présentera un bill pour nationaliser le gaz, le pétrole, la houille et les ressources hydro-électriques du pays.

M. Orlikow: C'est déjà fait.

M. Stewart: Un autre encore a dressé des plans pour les cliniques et les hôpitaux. Ces messieurs craignent que leurs projets de loi, adoptés à la Chambre, soient rejetés au Sénat. Par conséquent, le Nouveau parti démocratique propose maintenant une solution radicale au problème du Sénat. Il a voulu aujourd'hui présenter un amendement proposant l'abolition du Sénat.

M. Knowles: Bravo!

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui montre que je suis tombé juste. Deuxièmement, le Nouveau parti démocratique, consciemment ou non, je ne le sais pas, adopte de plus en plus une théorie primitive en vertu de laquelle le gouvernement serait centré sur un congrès. Pour comprendre cette façon d'aborder le problème, il n'est que de lire, aux pages 412 et 413 du *hansard*, ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit au sujet de la résolution préalable au bill. Il soutient que les principes politiques n'accordent aucune place dans le cadre du gouvernement aux personnes qui ne sont pas choisies par l'électorat. Évidemment, il n'a que faire d'un Sénat dont les membres sont nommés.

Alors que j'écoutais le député l'autre jour, je me suis souvenu d'un célèbre professeur américain qui présentait toujours ses opinions propres en disant: «Des principes politiques solides démontrent que...» La théorie exposée par le député n'est qu'une théorie. Ce n'est pas la seule du gouvernement constitutionnel représentatif. En outre, c'est une théorie qui a rarement, si jamais, été mise en pratique avec succès. Quoi qu'il en soit, le fait est que l'insistance du député à abolir le Sénat est parfaitement conforme à cette théorie. C'est le résultat logique de sa conception du gouvernement représentatif. A l'autre extrême, on trouve ceux qui voudraient que les sénateurs viennent à Ottawa à titre de délégués des diverses provinces ou des habitants de ces provinces.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le «professeur» permet-il qu'on lui pose une question?